



Up La Lettre

Avril 2024

Amis plaisanciers,

*Ne désespérez pas, le printemps va arriver.... si, si.
Bon d'accord, il n'arrive pas vite mais soyons optimistes.*

RELATIONS AVEC LES GESTIONNAIRES

Vous le savez, nos relations ne sont pas au " beau fixe " avec les instances gestionnaires du port, loin s'en faut:

- **Loire Atlantique Nautisme (LAN).**

Nous avons envisagé, avec d'autres représentants d'associations aussi mécontents que nous une rencontre qui se voulait " ouverte et décontractée" avec LAN, pour aborder les sujets habituellement crispants, dans le seul but d'échanger pour tenter de se comprendre.

Les positions par ailleurs figées de LAN nous ont fait abandonner le projet.

Leur objectif de faire des bénéfices à tout prix pour distribuer des dividendes est autant figé qu'il est inacceptable pour nous.

- **Syndicat Mixte Les Ports de Loire Atlantique (LPLA)**

La présidente de LPLA n'avait pas répondu à notre dernier message mais nous avait sollicité pour une réunion d'échange pour le 30 Avril, que nous avons acceptée.

Cette réunion a finalement été annulée par LPLA pour faute de temps.

*Nos demandes seront donc exposées au prochain **Conseil Portuaire du 21 Mai.***

Le CLUPP

Le CLUPP (ou CLUPIP) est le moyen de concertation entre les plaisanciers d'un port et les autorités portuaires et permet de participer à la vie du port.

Les relations entre les plaisanciers usagers d'un port et les autorités portuaires (collectivités territoriales ou gestionnaires délégués) sont régies par le Code des transports qui a prévu la création et le fonctionnement d'organes d'informations et de concertation : le CLUPP (ou CLUPIP) et le Conseil Portuaire. Il s'agit de vecteurs d'expression qui doivent être connus et utilisés par les plaisanciers.

Les élections au CLUPP, qui ont lieu tous les cinq ans, auront lieu cette année. Pour pouvoir voter il faut s'inscrire sur la liste du CLUP directement à la capitainerie ou par lettre à

PORT DE PLAISANCE LA TURBALLE
Quai Sévine Bustamente 44420 LA TURBALLE.

Une réunion d'information est organisée par LPLA le

lundi 17 Juin à 14 heures à la salle du Grand Bleu, au dessus de la criée.

N'hésitez pas à y aller pour être mieux informés .

LE CONSEIL PORTUAIRE

Le Code des transports impose à tous ports maritimes de constituer un Conseil Portuaire, composé de membres représentant le ou les concessionnaires du port, les collectivités locales concernées sur la zone d'implantation du port, le gestionnaire du port et les usagers du port.

Nous avons mis à votre disposition sur notre site un descriptif du CLUPP et du CONSEIL PORTUAIRE, à l'adresse ci-dessous.

<https://www.up-la-turballe.com/fichiers-%C3%A0-t%C3%A9l%C3%A9charger>

N'hésitez pas à en prendre connaissance pour mieux comprendre l'organisation fonctionnelle des ports et nos moyens pour exprimer nos points de vue.

UP-LA TURBALLE

La flame de notre association est disponible gratuitement pour nos adhérents. N'hésitez pas à l'arborer dans vos gréments pour faire connaître UP-LA TURBALLE.

VIE DU PORT

Les grutages se déroulent dans les meilleures conditions, menées par la dynamique équipe de Nicolas. Encore merci à eux !

Le wifi est installé et semble donner de bons résultats. Pour l'utiliser il faut passer à la capitainerie pour avoir les codes d'accès.

Bonnes navigations.



up.laturballe@gmail.com



<https://www.up-la-turballe.com>

UP-LA TURBALLE

Association des Usagers du Port de La Turballe Quai Sévine Bustamente 44420 LA TURBALLE

